

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2019, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **RU-923-09-2019**, amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et/ou exclus au sein de la zone RT-06, créer une nouvelle zone (RT-08) à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 octobre 2019, à compter de 18:00 heures, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, à l'hôtel de ville, située au 88 rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du **projet de règlement numéro RU-923-09-2019** est de créer une nouvelle zone RT-08 à même les limites de la zone RT-06 et définir les usages permis et/ou exclus au sein de cette nouvelle zone;
4. Que ce projet de règlement numéro RU-923-09-2019 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.
5. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, les jours ouvrables de bureau.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019).



Serge Raymond
Secrétaire-trésorier adjoint